





FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION Type D'Opération 8.6 du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon 2014 - 2022

AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET DE MOBILISATION DES BOIS

Le présent formulaire de demande d'aide une fois complété constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des finançeurs publics potentiels.

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information d'accompagnement du présent formulaire.

Transmettez l'original de ce formulaire, accompagné des pièces complémentaires.

OU FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER ?	LA RÉGION OCCITANIE ATTENTION, POUR BÉNÉFICIER DU FINANCEMENT DES DÉPARTEMENTS, LEUR ADRESSER IMPÉRATIVEMENT UNE COPIE DU FORMULAIRE (AUDE, HERAULT, LOZERE, GARD ET PYRÉNÉES-ORIENTALES)
INTITULE DU PROJET	
NOM DU DEMANDEUR	
MAINTIEN DU DOSSIER POUR LA PÉRIODE DE DÉPÔT SUIVANTE DE L'APPEL A PROJET EN CAS DE NON SÉLECTION (SI UNE AUTRE PÉRIODE EST PRÉVUE)	☐ JE SOUHAITE MAINTENIR MON DOSSIER POUR QU'IL SOIT EXAMINÉ LORS DU COMITÉ DE SÉLECTION DE LA PÉRIODE DE DÉPÔT DES DOSSIERS SUIVANTS DE L'APPEL À PROJETS ☐ JE NE SOUHAITE PAS MAINTENIR MA CANDIDATURE

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION
N° OSIRIS :

AAP 2022 Page 1 / 18

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PERSONNE MORALE)
N° SIRET : attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises
en cours d'immatriculation
STATUT JURIDIQUE : (préciser)
RAISON SOCIALE :
NOM COMMERCIAL le cas échéant :
Adresse postale du demandeur :
Code postal : Commune :
Téléphone : Fixe Mobile
Date de création de l'entreprise: Code APE :
Adresse site internet:
NOM et PRENOM du représentant légal :
NOM et PRENOM du responsable du projet si différent :
THE THE THE THE TEST OF THE TE
Téléphone : Fixe Mobile
Mél :
COORDONNÉES BANCAIRES
Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide et joindre un RIB :
N° IBAN
BIC

AAP 2022 Page 2 / 18

		CARA	CIEKTZITÁNE	3 DU DEMAI	IDEOR			
>	Statut :							
	Entrepreneur	de travaux forestiers						
	Exploitant for	estier						
	Coopérative forestière							
	Groupement forme associative	d'entreprise des catégo ou sociétaire	ries précéden	tes, réponda	nt aux critère	es de micro-entrep	rises ou PME, sous	
>	Activité – objet social :							
		quivalent temps plein à la d clusion des étudiants et des app						
				\neg				
>	Chiffres d'affaires :				•	en milliers d'Euros, préci	-	
	l'année concernée)			(exercice pre	ecedent le dernie	r exercice comptable en	milliers d'Euros, préciser	
<u>Dans</u>	le cadre d'un grouբ	pe, données des entrepr	ises partenair	es ¹ ou liées	<u>²</u> :			
Apparter	nez-vous à un groupe	e?□oui□non Si oui, r	om du groupe	e :				
		consolidés à l'échelle du gr						
		cice certifié par le Commiss						
		et filiales ou sociétés sœurs	-	<u>iéce jointe l'</u>	<u>organigramm</u>	<u>ie dėtaillė</u>		
Liste de	Raison s	l'entreprise à 25 % ou p	Part de droits de vote déte- nus (%)	Part de capi- tal social dé- tenu (%)	Effectifs (ETP)	Chiffre d'affaire (€)	Total du bilan (€)	
Liste de	es filiales de l'entre	prise et sociétés sœurs			s actionnaire	s) :		
	Raison s	sociale	Part de droits de vote détenus (%)	Part de capi- tal social détenu (%)	Effectifs (ETP)	Chiffre d'affaire (€)	Total du bilan (€)	

Si vous déclarez, en tant que personne morale, des entreprises partenaires ou liées dans un des deux tableaux cidessus : **fournir l'annexe 3 du formulaire complétée**.

- ¹ Entreprises partenaires : Une entreprise (amont) détient, seule ou conjointement, 25 % ou plus et jusqu'à 50 % du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise (en aval) ; ou l'entreprise requérante est détenue à 25 % ou plus par une autre entreprise. Elle n'établit pas de comptes consolidés.
- ² Entreprises liées: l'entreprise détient directement ou indirectement la majorité du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise ou a la capacité d'exercer sur celle-ci une position dominante; ou l'entreprise est détenue à plus de 50% par une autre entreprise. Si les entreprises liées avec l'entreprise considérée sont aussi liées en chaîne à d'autres entreprises, 100 % des données de toutes ces entreprises liées doivent être prises en compte. Les comptes consolidés du groupe peuvent être également considérés.

IDENTIFICATION DU PROJET
a/ Libellé et descriptif du projet (Une présentation plus détaillée est attendue, en annexe II « Analyse Stratégique AS » :
b/ Localisation du projet :
Smorty meter de predice i duresce i
Code postal : Commune :
c / Déroulement du projet :
Date prévue de début de projet : (jour, mois, année)
Date prévue de fin de projet : (jour, mois, année)
d / Modalités de financement du projet :
Avez-vous prévu de financer le projet par un crédit-bail : 🗖 oui 🗖 non

AAP 2022 Page 4 / 18

CRITÈRES DE SÉLECTION									
Principes de sélection fixés dans le PDR	Critères de sélection		Pièces justificatives	Si pièce(s) ou info fournie(s) , cochez la case	Pondér ation				
Engagement dans une démarche de certification prouvant que le bois provient de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)	démarche garan forêts (dont prati du dépôt de la	projet est engagé dans une tissant la gestion durable des iques d'exploitation) au moment a demande d'aide : « PEFC », Gestion durable de la forêt » ou	« FSC », « ETF Gestion durable de la		7				
Adhésion à une marque, certification ou charte garantissant des pratiques et une qualité de produit ou un système de qualification	Adhésion à u « QualiTerritoire	n système de qualification » ou équivalent	Certificat de qualification		5				
Stratégie de développement de l'entreprise à 3 ans: une attention sera portée sur la rentabilité économique, la mobilisation des bois, l'accès à de nouveaux marchés Existence d'engagements de donneurs d'ordre, annuels ou pluriannuels, garantissant l'activité de l'entreprise		Entreprises justifiant, au moment du dépôt de la demande, d'engagements des donneurs d'ordre, annuels ou pluriannuels, pour un minimum de 30 % des volumes mobilisés par an, et avec au moins 2 donneurs d'ordre différents. Rappel: (pour les ETF, il doit s'agir de contrat avec les donneurs d'ordre; pour les exploitants forestiers et coopératives, il doit s'agir de contrats avec les détenteurs de la ressource)	Engagements annuels ou pluriannuels, avec volumes concernés + information relative au volume de bois mobilisé par l'entreprise par an		6				
	Amélioration et diversification du parc matériel / équipement	Renouvellement de matériel/équipement avec un potentiel gain de productivité présenté dans le projet	Analyse Stratégique (AS) - présentation technique du projet - impact sur le parc existant		5				
		Nouveau matériel/équipement étoffant le parc existant	- présentation de l'impact sur l'économie de l'entreprise, les moyens humains, la fiche du nouveau poste le cas échéant,		8				
Nombre d'emplois créés	Le projet présente le potentiel pour la création d'au moins un emploi (au moins 1 ETP) suite à l'investissement avec fourniture de fiche de poste prévue		AS dont : fiche de poste créé et informations précises sur l' évolution des ressources humaines liée au projet		4				
Prise en compte des enjeux environnementaux	Le projet prévoit au sol et l'adapta	la prise en compte de l'impact tion du matériel	AS dont : Présentation technique des adaptations des matériels, de la plus- value environnementale		5				

AAP 2022 Page 5 / 18

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

ATTENTION

Les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets devront être intégralement réalisés (c'est-à-dire l'achèvement physique de l'opération et dernier acquittement) <u>au plus tard le 30/09/2024</u>, sauf cas exceptionnel dûment argumenté à traiter avec le service instructeur

Veuillez faire figurer <u>sur chaque devis</u> une numérotation des investissements présentés dans l'appel à projet (numéro d'ordre 01 à 99).

Attention : Justification des coûts à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes :

Fournir :

- Pour les dépenses inférieures à 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire
- Pour les dépenses d'un montant inférieur à 3 000 € HT : 1 devis
- Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000€ : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents)
- Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT: 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)

Les devis doivent mentionner le taux de TVA et montants HT et TTC. Les devis doivent être précis et faire référence à un intitulé de matériel éligible.

a) Dépenses matérielles

Nature de l'investissement	Détails	Montant prévisionnel HT en €	Devis retenu joint	N° du devis retenu – Nom fournisseur	N° du (des) devis non retenu(s)
machines combinées d'abattage et de façonnage					
tête d'abattage					
porteurs					
débusqueurs					
équipements de débardage					
câbles aériens de débardage					
équipements divers liés à la traction animale, équipements pour le débardage à cheval					
équipements forestiers pour tracteur agricole,					
machines dédiées à la récupération de branches par fagotage ou compactage de souches					
matériels de façonnage de bois sur coupe					
appareils de métrologie					
matériels informatiques embarqués et logiciels					
kits de franchissement de cours d'eau					
matériels de découpe à la longueur et de fendage des bûches					
TOTAL					

AAP 2022 Page 6 / 18

Nature de l'investissement	Détai	ls	Montant prévisionnel HT en €	Devis retenu joint	N° du devis retenu – Nom fournisseur	N° du (des) devis non retenu(s)
acquisition de logiciels spécialisés de gestion ou de production ainsi que des gestionnaires de flux de données,						
achat de brevets, y compris le coût de l'assistance à leur paramétrage aux besoins de l'entreprise,						
acquisition de droits d'auteur e de marques commerciales	et					
ТОТА	L					
conseil externalisé pour la mise e procédures reconnues en lien avec	en oeuvre de systèmes un investissement mate	s technologique ériel) sont à glol	s avancés et/ou pour paliser.	la gestion		
Les frais généraux (étude de faisal conseil externalisé pour la mise e procédures reconnues en lien avec Leur montant total hors taxe ne do	en oeuvre de systèmes un investissement mate	s technologique ériel) sont à glol	s avancés et/ou pour paliser. TAXE des dépenses éli	la gestion	de la qualité d	dans le cadre
conseil externalisé pour la mise es procédures reconnues en lien avec Leur montant total hors taxe ne do Nature de l'investissement étude de faisabilité en lien direct avec l'investissement	en oeuvre de systèmes un investissement mate it pas excéder 20 % du	s technologique ériel) sont à glob montant HORS	s avancés et/ou pour paliser.	la gestion gibles.		dans le cadre
conseil externalisé pour la mise es procédures reconnues en lien avec Leur montant total hors taxe ne do Nature de l'investissement étude de faisabilité en lien	en oeuvre de systèmes un investissement mate it pas excéder 20 % du	s technologique ériel) sont à glob montant HORS	s avancés et/ou pour paliser. TAXE des dépenses éli Montant	la gestion gibles. Devis retenu	N° du devis	N° du (des)
conseil externalisé pour la mise es procédures reconnues en lien avec Leur montant total hors taxe ne do Nature de l'investissement étude de faisabilité en lien direct avec l'investissement (plafonnées à 12 % du montant HT des dépenses	en oeuvre de systèmes un investissement mate it pas excéder 20 % du	s technologique ériel) sont à glob montant HORS	s avancés et/ou pour paliser. TAXE des dépenses éli Montant	la gestion gibles. Devis retenu	N° du devis	N° du (des)
conseil externalisé pour la mise es procédures reconnues en lien avec l'eur montant total hors taxe ne do Nature de l'investissement étude de faisabilité en lien direct avec l'investissement (plafonnées à 12 % du montant HT des dépenses éligibles) conseil externalisé pour la mise en oeuvre de systèmes technologiques avancés et/ou pour la gestion de la qualité dans le cadre de procédures reconnues en lien avec un	en oeuvre de systèmes un investissement mate it pas excéder 20 % du	s technologique ériel) sont à glob montant HORS	s avancés et/ou pour paliser. TAXE des dépenses éli Montant	la gestion gibles. Devis retenu	N° du devis	N° du (des)
conseil externalisé pour la mise es procédures reconnues en lien avec de l'investissement d'investissement d'investissement (plafonnées à 12 % du montant HT des dépenses éligibles) conseil externalisé pour la mise en oeuvre de systèmes technologiques avancés et/ou pour la gestion de la qualité dans le cadre de procédures reconnues en lien avec un investissement matériel	en oeuvre de systèmes un investissement mate it pas excéder 20 % du Détails	s technologique ériel) sont à glob montant HORS	s avancés et/ou pour paliser. TAXE des dépenses éli Montant révisionnel HT en €	la gestion gibles. Devis retenu	N° du devis	dans le cadre N° du (des) devis non

AAP 2022 Page 7 / 18

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

A Financement d'origine publique

Financeurs publics sollicités	Montants en €	Sollicité dans le cadre de la présente demande	Sollicité dans le cadre d'une autre demande	obtenu
Région				
Département				
Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc) :				
PNR : parc naturel régional, EPCI : établissements publics de coopération intercommunale				
		1		
Financements européens (FEADER) sollicités (63 % de la dépense publique)				
]		
Sous-total financeurs publics				
B Financement d'origine privée				
Autofinancement				
Emprunt (a)				
☐ J'ai sollicité ou j'envisage de solliciter				
auprès de la Banque Populaire du Sud la				
garantie FOSTER TPE/PME dans le cadre de cet emprunt				
Auto – financement (b)				
Sous-total apport du maître d'ouvrage (a + b)				
Autres financeurs privés				
Participation du secteur privé (à préciser)				
Sous-total financeurs privés				
TOTAL = A + B				
TOTAL général = coût du projet				

AAP 2022 Page 8 / 18

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR
(Veuillez cocher les cases)
Je déclare et j'atteste sur l'honneur: - l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes - ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet - respecter les conditions d'éligibilité décrites dans le cahier des charges de l'appel à projet, - ne pas avoir eu de condamnation pénale au titre du Code Forestier ou du Code de l'Environnement dans les 5 années précédant la demande d'aide - avoir pris connaissance que ma demande d'aide fera l'objet d'une sélection par appel à projet et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou aux critères définis régionalement et/ou au motif que mon projet n'atteint pas le seuil de sélection ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure - ne pas avoir commencé l'exécution des investissements prévisionnels présentés dans le présent formulaire avant la date de dépôt de la demande d'aide - Je m'engage: - à réaliser l'action pour laquelle l'aide est sollicitée
 à informer le service instructeur de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure ou du projet à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
 à réaliser les formations obligatoires correspondant à la nature de mon projet, conformément à l'information indiquée à l'annexe I de ce formulaire à informer le public du soutien de l'Union européenne, conformément à la réglementation applicable à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant les 3 années suivant le dernier paiement relatif au projet à respecter le cas échéant, les obligations réglementaires relatives à la pérennité des opérations, conformément à l'article 71 du Règlement UE n°1303/2013 . Ces obligations réglementaires seront précisées dans la décision juridique d'attribution de l'aide à conserver pendant une période de 10 ans à compter du paiement final de l'aide tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles le cas échéant, à mentionner sur mon site web le soutien financier apporté par l'Union européenne
- à transmettre au service instructeur une déclaration de démarrage de l'opération
Je suis informé(e): qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur. que l'aide en faveur de l'équipement des entreprises d'exploitation forestière et de mobilisation des bois est attribuée dans le cadre du régime cadre notifié N° SA.41595 (2016/N-2) — Partie B — « Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique » que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétent en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi «informatique et libertés» n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide et à l'évaluation du programme. Les destinataires des données sont l'Agence de services et de paiement (ASP), le ministère chargé de l'agriculture, et la Région Occitanie. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, le peux m'adresser à
Fait à le
Nom / prénom / qualité du représentant légal de la structure Signature(s) du demandeur (avec le cachet de la structure)

AAP 2022 Page 9 / 18

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration, □ j'autorise
□ je n'autorise pas (2)
l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant. (2) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

AAP 2022 Page 10 / 18

PIÈCES À FOURNIR			
Pièces à fournir	Pièces jointes au dossier ¹	Sans objet ²	Cadre réservé à l'administration NE RIEN INSCRIRE
Par tous les porteurs de projet :			
Exemplaire original du présent formulaire de candidature complété, signé et daté			
Relevé d'identité bancaire ou postal (BIC/ IBAN)			
Preuve d'identité :_ <u>Personne morale (hors collectivités, leurs groupements et les établissements publics :</u> statuts ou PV assemblée générale ou pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité du représentant légal de la structure			
N° SIRET Si vous n'avez pas de n° SIRET au moment du dépôt du dossier, fournir le récépissé du Centre de Formalité des Entreprises			
Justificatif d'adresse : titre de propriété, ou certificat d'imposition ou de non imposition, ou facture de moins de 3 mois, ou attestation d'assurance logement de moins de 3 mois, ou extrait Kbis, ou certificat immatriculation INSEE			
Pour les porteurs de projets non soumis à l'ordonnance n° 2015/899 : Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : - Dépenses < 3 000 € HT : fournir un devis détaillé - Dépenses comprises entre 3 000 € et 90 000 € HT : fournir 2 devis détaillés de fournisseurs différents - Dépenses > 90 000 € HT : fournir 3 devis détaillés de fournisseurs différents			
Engagements de formation, cf annexe I			
Analyse Stratégique (dont informations relatives aux critères de sélection) cf annexe II			
Annexe relative à la qualité des PME (entreprise autonome, partenaire, liée), cf annexe III			
Attestation de financement de la banque OU attestation d'étude du financement par la banque			
Délégation éventuelle de signature du porteur de projet			
Labellisation « PEFC », « FSC », « ETF Gestion durable de la forêt »ou équivalent			
Certificat de qualification « Qualiterritoire » ou équivalent			
Engagements annuels ou pluriannuels des donneurs d'ordre, avec volumes concernés + information relative au volume de bois mobilisé par l'entreprise par an			
Par les porteurs de projet en société ou entreprise privée			
Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné			
Liasses fiscales complètes et certifiées des 3 dernières années OU pour les entreprises de moins de 3 ans les liasses complètes et certifiées existantes OU pour les entreprises de moins d'un an le bilan et le compte de résultat prévisionnel			
Entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d'affaires, dernier bilan consolidé des entreprises du groupe			

¹ Mettre une croix pour chaque pièce jointe au dossier

² Mettre une croix dans la case, si vous n'êtes pas concerné par la pièce demandée AAP 2022

Statuts actualisés de la société (sauf entreprises en nom propre)					
Pour les associations:					
Statuts de l'association					
Document attestant de la reconnaissance de l'intérêt général de l'association (attestation de l'administration fiscale,), le cas échéant					
Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture					
Rapports moral et financier ou dernier compte de résultat (n-1) le cas échéant					
Composition du conseil d'administration, le cas échéant					
Budget prévisionnel de l'année en cours					
Pour les projets financés par crédit-bail :					
Projet de contrat de crédit bail					
Échéancier prévisionnel des loyers					
RIB du crédit-bailleur (IBAN)					
ANNEXES					
Annexe I (jointe) : Obligations de formation des bénéficiaires du présent dispo	ositif				
Annexe II (iointe) : Analyse Stratégique (AS)					

Annexe III (téléchargeable sur le site internet <u>www.europe-en-occitanie.eu</u>) : Annexe relative à la qualité des PME

(entreprise autonome, partenaire, liée)

AAP 2022 Page 12 / 18

Description des formations obligatoires à réaliser, en fonction de la nature du projet.

NATURE DU PROJET	FORMATION(S) OBLIGATOIRE(S)	1 FORMATION OBLIGATOIRE, AU CHOIX DU PORTEUR DE PROJET PARMI UNE LISTE
Investissements matériels :		
	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	
Machines combinées d'abattage et	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	
de façonnage Tête d'abattage	Certiphyto: Pour les matériels commandés avec l'option permettant l'application de biocontrôles: ==> par défaut, hypothèse que le matériel commandé comprend cette option. L'entreprise doit fournir une attestation en cas de matériel ne prévoyant pas cette option, le cas échéant.	Voir liste "Abattage"
	Au moins un certificat « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques — Décideur Entreprise Non Soumise Agrément (DENSA) » pour toutes les entreprises (avec ou sans salarié)» +	
	les certificats « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques — Opérateur (OPE) » OU « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques — Décideur Entreprise Non Soumise Agrément (DENSA) » pour tous les conducteurs de la machine combinée	
Porteurs	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Débardage"
	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	
Débusqueurs	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	
	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	
Equipements de débardage, Sauveteur Secouriste du Travail (SST)		Voir liste "Débardage"
	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	
_ `	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Débardage"
câbles permanents),	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	
· ·	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Débardage"
animale, équipements pour le débardage à cheval (y compris l'achat des animaux),	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	
L	ΔΔΡ 2022	Page 13 / 18

AAP 2022 Page 13 / 18

Equipements forestiers pour tracteur	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Abattage"
agricole, de types grappins, grues d'abattage, pinces de débardage, remorques forestières, matériel de déchiquetage, etc. à usage exclusivement forestier.	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	ou "Débardage", au choix du porteur de projet
·	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Abattage"
de branches par fagotage ou compactage de souches,	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	ou "Débardage", au choix du porteur de projet
Matériels de façonnage de bois sur	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Abattage"
coupe (broyeurs mobiles automoteurs ou tractés à finalité énergétique; écorceuses; fendeuses hydrauliques; épointeuses),	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	ou "Débardage", au choix du porteur de projet
Appareils de métrologie,	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Abattage" ou "Débardage", au choix du porteur de projet
Matériels informatiques embarqués (GPS, ordinateur embarqué, transcodeur pour envoi de données chantier géo-référencées) et logiciels,	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Abattage" ou "Débardage", au choix du porteur de projet
Kits de franchissement de cours d'eau.	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Débardage"
	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Voir liste "Abattage"
de fendage de bûches	Formation avec le distributeur sur l'utilisation de la machine (aspects sécuritaires et optimisation des possibilités de l'engin)	ou "Débardage", au choix du porteur de projet
Investissements immatériels et fi	rais généraux : aucune formation obligatoire	
L		

Liste des formations "Abattage":

Module « Réaliser l'entretien des machines : entretien courant et repérer les principales pannes »

Module « Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'exploitation de la forêt : essences et bases de l'éclaircie »

Module « Organiser un chantier forestier d'abattage en toute sécurité »

Module « Règles de sécurité pour la conduite de machines forestières »

Module « Classement et qualité des bois »

Module « Améliorer la performance environnementale des chantiers d'exploitation forestière »

Module « Calcul du coût de revient des machines et chantiers d'exploitation forestière »

Module « Utilisation du GPS pour la gestion forestière »

Liste des formations "Débardage":

Module « Réaliser l'entretien des machines : entretien courant et repérer les principales pannes »

Module « Organiser un chantier forestier de débardage en toute sécurité »

Module « Règles de sécurité pour la conduite de machines forestières »

Module « Classement et qualité des bois »

Module « Améliorer la performance environnementale des chantiers d'exploitation forestière »

Module « Calcul du coût de revient des machines et chantiers d'exploitation forestière »

Module « Utilisation du GPS pour la gestion forestière »

Centres de formation identifiés :

- L'Institut Saint-Joseph à Limoux
- L'école forestière et Maison Familiale Rurale de Javols
- Le CFPPA d'Ariège à Pamiers
- Le CFPPA des Hautes-Pyrénées de Vic-en-Bigorre

AAP 2022 Page 14 / 18

- Lycée André Alquier Saint Amans Soult
- FCBA

Les formations peuvent être réalisées auprès d'autres centres si les entreprises trouvent d'autres propositions.

Il est possible de prendre contact avec l'interprofession Fibois Occitanie pour obtenir plus d'informations sur les centres de formation.

Explications sur le fonctionnement relatif aux formations obligatoires :

Tous les porteurs de projet sont concernés, le nombre et la nature des formations obligatoires dépendent de la nature du projet

Pour tout dossier, l'entreprise doit avoir fait ou programmer une formation SST. S'il s'agit d'une demande pour un engin forestier, le demandeur doit aussi programmer une formation sur la machine commandée. On entend par engin forestier les dépenses éligibles suivantes:

Machines combinées d'abattage et de façonnage

Tête d'abbatage

Porteurs

Débusqueurs

Equipements de débardage,

Câbles aériens de débardage (hors câbles permanents),

Equipements divers liés à la traction animale, équipements pour le débardage à cheval (y compris l'achat des animaux),

Equipements forestiers pour tracteur agricole, de types grappins, grues d'abattage, pinces de débardage, remorques forestières, matériel de déchiquetage, etc. à usage exclusivement forestier.

Machines dédiées à la récupération de branches par fagotage ou compactage de souches,

Matériels de façonnage de bois sur coupe (broyeurs mobiles automoteurs ou tractés à finalité énergétique; écorceuses; fendeuses hydrauliques; épointeuses),

S'il s'agit d'une demande pour un matériel relatif aux travaux d'abattage, le demandeur doit aussi avoir suivi ou prévoir de suivre le certiphyto.

En plus de ces formations obligatoires, un porteur de projet peut avoir à choisir 1 formation supplémentaire parmi une ou deux listes. Les listes en question dépendent de la nature du projet. Le module de formation doit avoir une durée minimum de 1 jour.

Les formations réalisées avant le dépôt de la demande d'aide sont valides, dans la limite de la durée de validité réglementaire des formations considérées SST et Certiphyto. Pour les autres formations obligatoires déjà réalisées au moment du dépôt du dossier, leur durée de validité est de 5 ans.

Pour les formations réglementaires types SST et Certiphyto, il est nécessaire que le centre de formation soit accrédité et fournisse un certificat.

Les justificatifs de formation devront être fournis au plus tard avec la demande de paiement du solde.

AAP 2022 Page 15 / 18

Repères pour la présentation d'une Analyse Stratégique – Mise en œuvre des mesures 8.6 et 8.6.1 des Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées 2014 - 2020

1- Qu'appelle t'on Analyse Stratégique?

On entend au sens d'« analyse stratégique » : une analyse du positionnement de l'entreprise dans son environnement (organisation, activités et segments stratégiques, positionnement commercial, structure de l'approvisionnement et relation avec l'amont, situation financière, atouts, contraintes, menaces, opportunités), la définition des objectifs stratégiques de l'entreprise et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

Il est élaboré par l'entreprise, avec l'aide éventuelle d'un consultant, qui comporte l'ensemble des éléments techniques, économiques et stratégiques permettant de juger de la pertinence et de l'intérêt des orientations prises par l'entreprise.

Il exprime une vision d'avenir élaborée par les dirigeants de l'entreprise et doit traduire une volonté d'anticipation et d'adaptation.

Les informations contenues dans ce document permettront à la Région d'apprécier la pertinence et la faisabilité du projet de l'entreprise.

La Région Occitanie est le service instructeur pour la mesure 8.6 du Programme de Développement Rural Languedoc-Roussillon et s'engage à respecter la **confidentialité** de l'ensemble des informations communiquées par l'entreprise.

La DRAAF Occitanie est le service instructeur pour la mesure 8.6.1 du Programme de Développement Rural Midi-Pyrénées et s'engage à respecter la **confidentialité** de l'ensemble des informations communiquées par l'entreprise.

2- Contenu d'une Analyse Stratégique

a) Présentation de l'entreprise

Cette partie doit permettre de comprendre pourquoi l'entreprise en est à une phase de repositionnement, grâce à une analyse stratégique de ses domaines d'activités et à l'identification des opportunités et menaces de son environnement, et de ses atouts et déficits de compétitivité.

1. Eléments clés de compréhension de l'entreprise

Historique de l'entreprise et expérience du chef d'entreprise, motivations.		
Activités actuelles de l'entreprise.		
Structuration juridique de l'entreprise, organigramme et moyens humains, organisation des ressources humaines.		
Description parc matériel actuel.		
Adhésion à un système de qualification/certification ? Et en donner les raisons.		

2. <u>Positionnement de l'entreprise sur ses marchés, fonctionnement actuel, situation économique et financière</u>

AAP 2022 Page 16 / 18

2.1 Typologie des activités et analyse de l'environnement

Quelles différentes activités ? Quelle part relative de chacune sur les 3 dernières années dans le Chiffre d'Affaires, le temps de travail,?
Quelle concurrence sur chaque activité ? Quelles difficultés / facilités d'obtenir les commandes de vos clients ?
Quels sont les clients et leur part dans le CA ?
Quelles influences des politiques publiques, évolutions réglementaires, choix des consommateurs finaux, autres sur votre activité ?
Quels enjeux pour la vie de l'entreprise de chaque activité ?
2.2 <u>Fonctionnement, santé économique et financière</u>
Il s'agit ici de présenter le fonctionnement économique et financier de l'entreprise, ses atouts, ses difficultés, leurs causes.
Par exemple : délais de paiement des fournisseurs, délais de paiement par les clients, fréquence de la facturation, montants d'investissments nécessaires,…
Quelle analyse par le dirigeant des chiffres clés des 3 dernières années : CA, valeur ajoutée, résultat net, ?

AAP 2022 Page 17 / 18

b) Synthèse de la situation et définition de la stratégie de l'entreprise

1. Synthèse de la situation

Il s'agit de présenter de manière synthétique les forces de la structure et ses atouts pour l'avenir (par exemple : fidélité des clients, absence de concurrence, leader technique sur son marché,) ainsi que ses difficultés et les freins à son développement (par exemple : difficultés de recrutement, manque d'organisation commerciale, dépendance à un donneur d'ordre,).
2. Définition de la stratégie
Cette partie doit présenter la stratégie de l'entreprise et mettre en évidence les liens entre l'analyse précédente et le plan d'actions envisagé.
On entend au sens de plan d'actions :
- La réalisation des investissements matériels et immatériels présentés dans le cadre de l'appel à projets 8.6 ou 8.6.1
 Toutes les actions ou orientations organisationnelles, techniques, commerciales, managériales correspondant à un changement dans la structure et définies pour améliorer la situation définie précédemment.
L'entreprise doit définir de façon explicite les résultats qu'elle se propose d'atteindre avec les actions prévues. Par exemple :
 Quels objectifs d'amélioration vis-à-vis de la concurrence ? du volume d'activité (marché par marché,) ? du chiffre d'affaires, global et détaillé ?
- Quels objectifs d'amélioration sur l'organisation de l'entreprise, la gestion des ressources humaines,?
- Quels objectifs économiques et financiers : réduction de l'endettement, amélioration de la marge,?
Il s'agit donc de présenter les actions que la structure prévoit de mettre en œuvre ainsi que les objectifs visés (qualitatifs et quantitatifs si possible). Leur mise en œuvre doit être précisément décrite, en termes de financement, calendrier et de résultats attendus sur le fonctionnement global de l'entreprise.

AAP 2022 Page 18 / 18